À conserver !

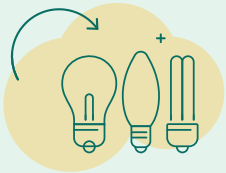

Guide du tri

Agissons ensemble
pour notre environnement

ENVI VAM
Agissons ensemble pour notre environnement

VAM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

Téléchargez
l'application
MONTRI

Flexibilité, réduction de l'empreinte écologique, propreté et hygiène !

Depuis le 1er janvier 2025, les règles sur la gestion des déchets ont changé sur le territoire de la CDC VAM.

Fini les poubelles au pied des maisons !
Aujourd'hui, tout le monde peut aller déposer ses déchets aux différents points d'apports volontaires **24h/24, 7j/7** !

Plus besoin de stocker ses déchets à la maison !

Plus de 60 plateformes composées de conteneurs à :

→ Ordures ménagères
→ Papiers et emballages recyclables
→ Verre

À retrouver *via* **l'application MONTRI** ou **sur le site de la CDC VAM :**

cdcvam.fr

Une exception :

→ La commune de **Gacé**, toujours en porte à porte.
- **Les ordures ménagères** sont collectées le lundi et **les emballages recyclables** le mercredi.
- **Les sacs de déchets** sont à sortir la veille des jours de ramassage après 18h.
- **Le verre** est toujours à déposer en conteneur, 4 sont disposés en ville.

→ **Les sacs jaunes pour la collecte des emballages** sont à récupérer à la déchetterie de Gacé du :
- Mardi au samedi de **9h à 12h** et de **14h à 18h**
- Lieu dit Beaulieu, 61230 Saint-Évroult-de-Montfort.

Ce changement permet d'harmoniser le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur tout le territoire.

Service de portage

Pour les particuliers

Il existe un service de portage pour les personnes à mobilité réduite.

- **10€ par mois** pour une collecte bimensuel des déchets.
- **20€ par mois** pour une collecte hebdomadaire des déchets.

Pour les professionnels*

- **Petit producteur de déchets :** maximum 100L de déchets produits par semaine.
- **Moyen producteur de déchets :** de 101L à 699L par semaine.
- **Gros producteurs de déchets :** à partir de 700L par semaine.

Vous souhaitez y adhérer ? Utilisez l'application MONTRI !

*Pour connaître le coût des professionnels, merci de contacter le standard au **02 33 67 54 85**

Le papier et les emballages recyclables

Infos importantes

- → Ils se jettent en vrac dans les conteneurs.
- → Vider et séparer les différents emballages les uns des autres.
- → Ne pas emboiter les emballages.

Ni déchirer, ni écrabouiller les papiers !

Pas besoin de laver les emballages, ils doivent juste être vidés de leur contenu !

Les emballages en carton fin :

- → Les briques alimentaires (lait, jus de fruits, crème, soupe...)
- → Les boîtes (de céréales, de biscuits...)
- → Les pots de yaourts
- → Les paquets de gâteaux
- → Les boîtes de médicaments...

Les emballages en plastique :

- → Les bouteilles avec leur bouchon
- → Les flacons à usage alimentaire et hygiénique
- → Les pots de yaourt
- → Les tubes de dentifrice
- → Les produits d'entretien ménagers non dangereux
- → Les bouteilles de shampoing et gel douche
- → Les sachets
- → Les boîtes de glace
- → Les barquettes
- → Les films
- → Les emballages en polystyrène
- → Les blisters de médicaments vides...

Les emballages en métal :

- → Les aérosols
- → Les déodorants billes
- → Les boîtes de conserves
- → Les canettes
- → Les barquettes
- → Les boîtes
- → Les couvercles de pot
- → Les capsules de bouteilles
- → Les tubes...

Le papier :

- → Les feuilles de papiers
- → Les journaux
- → Les magazines
- → Les revues
- → Les sachets en papier
- → Les sacs en papier cartonné
- → Les cahiers
- → Les livres...

Les principales erreurs de tri à ne pas commettre

Le carton brun épais

Les mouchoirs en papiers

Les essuie-mains

Les masques

Les gants en caoutchouc

Les jouets

Les piles

Les brosses à dents

Les rasoirs à usage unique

Les serviettes en papier

Les nappes en papier

Le métal est recyclé à 100% en France !

Le papier est recyclé à Golbey, dans les Vosges !

Le carton est recyclé à Hondouville, dans l'Eure !

Le plastique est recyclé à 95% en France. En Europe pour les 5% restants !

Le verre

Pensez à retirer les bouchons et les couvercles !

Tous les emballages en verre sans leur bouchon et couvercle :

- Les grandes et petites bouteilles en verre de jus de fruits, de soda, d'alcool, d'assaisonnement...
- Les flacons de parfums, de produits de beauté et d'hygiène
- Les bocaux
- Les pots de confitures
- Les pots de yaourt
- Les pots de crème fraiche
- Les pots de cornichons
- Les pots de moutarde et de mayonnaise...

Infos importantes

- Vider les contenants.
- Inutile d'enlever les étiquettes.

Sans les bouchons !

Les principales erreurs de tri à ne pas commettre

Toutes sortes de vaisselles :
En verre, en faïence, en porcelaine, en céramique
(verres, plats, assiettes, saladiers...)

Les pots en terre cuite

Les ampoules

Le vitrage
(vitres, miroirs...)

Les bouchons et capsules

Le verre se recycle à l'infini !

La vaisselle ne peut pas être recyclée de la même façon que les emballages en verre !

Tout le verre collecté du territoire est recyclé en France, à Amiens !

Les ordures ménagères

Les ordures ménagères sont des déchets ultimes, c'est-à-dire des déchets qui ne peuvent pas être recyclés !

Infos importantes

- **Ce sont les seuls déchets à ne pas jeter en vrac dans les conteneurs.**
- **Ces déchets sont soit enfouis, soit incinérés.**

- Les couches
- Les serviettes hygiéniques
- Les tampons
- Les lingettes
- Les cotons
- Les coton-tiges
- Les papiers absorbants
- Les essuie-mains...

- La litière non compostable
- Les masques
- Les sacs d'aspirateur
- Les gants en caoutchouc
- Les brosses-à-dents
- Les rasoirs à usages unique...

Les interdits

Les emballages en carton fin

Les emballages en plastique

Les emballages en métal

Le papier recyclable

Le verre et les biodéchets

Les encombrants

Mettre des biodéchets dans les ordures ménagères complique l'incinération !

Un sac d'ordures ménagères est directement emmené au centre d'incinération ou d'enfouissement, il n'est pas retrié !

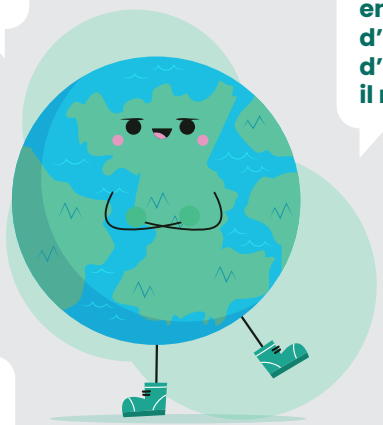

Trier permet d'économiser les ressources naturelles en limitant les matières premières !

Les biodéchets

Les déchets alimentaires d'origine animale ou végétale :

- → Épluchures de fruits et de légumes
- → Coquilles d'oeuf écrasées
- → Coquilles de noix
- → Coquilles de moules
- → Os
- → Pépins
- → Noyaux
- → Reste de repas
- → Le marc de café, le thé...

Les déchets du jardin :

- → Feuilles mortes
- → Herbe
- → Fleurs fanées
- → Brindilles
- → Les copeaux et sciures de bois non traités
- → La cendre froide en petite quantité...

Les déchets biodégradables :

- → Mouchoirs
- → Essuie-mains
- → Serviette en papier
- → Petit carton fin en morceaux
- → La litière biodégradable...

Légende

- Déchets secs
- Déchets humides

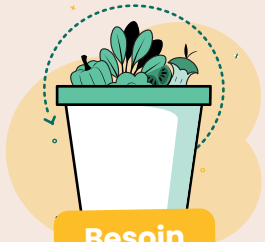

Besoin d'un composteur ?

Prenez contact :

02 33 67 54 85

service.dechets @cdcvam.fr

Infos importantes

- → Le compost ne doit pas être ni trop sec, ni trop humide.
- → Mélanger les matières au moins une fois par semaine permet une décomposition plus rapide.
- → **Depuis 2024, il est obligatoire de trier ses biodéchets.**

Les interdits

Tous les déchets qui ne sont pas d'origines animales ou végétales :

Les emballages en plastique, en verre et en métal

Les textiles

Les objets quelconques

Les mégots

Les protections hygiéniques...

Infos importantes

- → Il existe des composteurs d'appartements.
- → Jeter ses biodéchets dans un composteur permet de réduire la quantité de ses ordures ménagères.
- → Les produits laitiers, la viande et le poisson peuvent provoquer des nuisances, ils sont plutôt déconseillés.

Les matières humides, riches en azote, apportent les nutriments fondamentaux, tandis que les matières sèches, riches en carbone, structurent le compost et régulent son humidité !

Certains déchets doivent être mis en morceaux notamment les peaux d'agrumes qui mettent plus de temps à se décomposer et elles doivent être jetées en petite quantité !

C'est en se nourrissant de ces biodéchets que les petites bêtes du sol les transforment en sorte de compost !

La déchetterie

Nos déchetteries

VIMOUTIERS

ZA rue des Charmes
61120 VIMOUTIERS

Horaires :
- Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi : 9h - 12h / 14h - 18h
- Mercredi : 14h - 18h

Contact : 06 12 24 79 61

MERLERAULT-LE-PIN

ZA Le Moulin à Vent
61240 MERLERAULT-LE-PIN

Horaires :
- Mardi, jeudi : 9h-12h
- Mercredi, vendredi : 14h-18h
- Samedi : 9h-12h / 14h-18h

Contact : 06 21 42 83 79

SAP-EN-AUGE

ZA Les Terriers
61470 Le Sap - SAP-EN-AUGE

Horaires :
- Lundi, mardi : 14h -18h
- Mercredi : 9h - 12h
- Vendredi, samedi : 9h-12h / 14h-18h

Contact : 06 12 24 97 75

GACÉ

Lieu dit Beaulieu
61230 SAINT-ÉVROULT-DE-MONTFORT

Horaires :
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9h - 12h / 14h - 18h

Contact : 07 84 56 21 71

SAINTE-GAUBURGE-SAINTE-COLOMBE

ZA le Boulay Sud
61370 SAINTE-GAUBURGE-SAINTE-COLOMBE

Horaires :
- Mardi, jeudi : 14h-18h
- Mercredi, vendredi : 9h-12h
- Samedi : 9h-12h - 14h-18h

Contact : 07 84 56 20 01

Les déchets acceptés en déchetterie :

Les interdits :

Pour gagner du temps, je trie tous les déchets selon leur catégorie avant de les amener en déchetterie !

Je demande au gardien en cas de doute !

Le gardien est uniquement là pour me conseiller !

À la déchetterie, je reste poli !

Sur site, je respecte la vitesse et les autres usagers !

Quiz

1. Ce logo signifie que ce produit est fait à partir de matière recyclée.

   Vrai ou **faux**

2. Je peux trouver des infos tri sur les emballages.

   Vrai ou **faux**

3. Le verre ne se recycle pas indéfiniment.

   Vrai ou **faux**

4. Il est autorisé de jeter un jouet en plastique dans la poubelle jaune.

   Vrai ou **faux**

5. Les mouchoirs, les essuie-mains et les serviettes en papier vont dans la poubelle noire.

   Vrai ou **faux**

6. Sur notre territoire, les emballages se jettent en vrac et non dans des sacs poubelles.

   Vrai ou **faux**

7. Tous les déchets se trouvant dans les sacs noirs sont enfouis ou incinérés.

   Vrai ou **faux**

8. Jeter des déchets sur la voix publique n'est pas passible d'une amende.

   Vrai ou **faux**

Réponses

1. **Faux** — Il s'agit du logo Triman, cela signifie que le produit se trie.
2. **Vrai** — Le logo Triman est souvent suivi des consignes de tri.

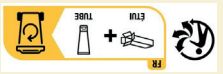

3. **Faux** — Le verre peut être recyclé indéfiniment. Raison de plus pour le trier !
4. **Faux** — Un jouet n'est pas un emballage. Il est à jeter en déchetterie.
5. **Vrai** — Ils peuvent aussi être jetés dans le composteur. Mais pas dans une poubelle jaune.
6. **Vrai** — Il n'y a que les ordures ménagères qui se jettent dans des sacs poubelles.
7. **Vrai** — Ce serait donc dommage de jeter un déchet recyclable pour l'enfouir ou le brûler...
8. **Faux** — Jeter des déchets sur la voie publique est passible d'une amende de 68€ minimum.

Quelques écogestes

Pour réduire sa production de déchets

Plutôt que de jeter

- → Faites des dons ou vendez des objets que vous n'utilisez plus
- → (Faites) réparer vos objets dysfonctionnant

Pour limiter les emballages

- → Achetez en vrac
- → Achetez sur le marché ou auprès des producteurs locaux
- → Achetez ou consommez selon vos besoins
- → Favorisez les produits réutilisables
- → Favorisez le fait maison

WE ARE PUBLIC Ne pas jeter sur la voie publique.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

ENVI VAM
Agissons ensemble pour notre environnement

CITEO